WEEK-END SEMI-UNIVERSEL

Qui travaillera et quand ?

L'Algérie passe à partir de demain au nouveau week-end. Vendredi et samedi ont été déclarés officiellement jours de repos. Ce changement chamboule les habitudes des citoyens. Qui travaillera et qui ne travaillera pas pendant ces deux journées ?

Photo : Samir Sid

Salima Akkouche –Alger (Le Soir) – Le vendredi restera t-il une journée de repos total ou pas ? Le samedi remplacera-t-il le jeudi ? Autant d'interrogations sur ce qui va réellement changer. Un chamboulement qui s'annonce difficile encore à gérer. La confusion a été levée définitivement concernant les administrations et les institutions publiques, à travers le communiqué de la Fonction publique qui a fixé les jours de travail du dimanche au jeudi. Mais qu'en est-il des autres secteurs économiques ?

Les citoyens sont dans l'expectative. Ils se posent, eux aussi, la question de savoir si le vendredi sera une journée de travail ordinaire ou si elle continuera à être «sacrée» comme c'est le cas depuis 1976. A priori, oui. Outre l'administration et l'université qui ne vont pas assurer leurs activités vendredi, les commerçants, les restaurateurs et autres prestataires de services ne vont également pas changer leurs habitudes.

Le vendredi restera une journée de repos et de prière pour tout le monde. Enfin presque. Le service sera assuré, par contre, le samedi dans de nombreux secteurs. Le porte parole de l'UGCAA a déclaré que les commerçants ne changeront en rien leurs habitudes.

Déjà, de coutume, les commerçants ne travaillent pas le vendredi. Ainsi donc, le samedi sera un jour de travail pour les commerçants. Le transport, également, sera assuré pendant ces deux jours de repos.

Pour l'université, M. Harraoubia a définitivement tranché : il y aura deux jours de repos. «Le vendredi reste le jour de repos officiel, le samedi est un jour de repos», a-t-il déclaré lors d'une rencontre avec les recteurs des universités, organisée à Alger.

Ainsi, dans la semaine, les étudiants n'auront pas à compenser la demi-journée de cours dispensée chaque jeudi matin comme auparavant. Pour le secteur de l'Education nationale, c'est toujours le flou.

Si les élèves du primaire ont été déjà dispensés des cours le jeudi matin, pour le moyen et le secondaire, aucun réaménagement n'a encore été décidé. Avec un programme déjà trop chargé, comment rattraper les cours du jeudi matin ? Le ministère de l'Education n'a encore rien décidé pour le moment. Selon le chef du cabinet, un communiqué sera diffusé dans les prochains jours pour donner des détails sur le déroulement des cours par rapport à l'adoption de ce nouveau week-end. Concernant Algérie Poste, les horaires d'ouverture des grands établissements postaux travaillant en système de brigades vont assurer le travail du samedi au mercredi de 08h00 à 19h00 et le jeudi de 08h00 à 17h00.

Pour les établissements travaillant en service limité, les recettes de 1re et 2e classe, le service sera assuré du samedi au mercredi de 08h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 et le jeudi de 08h00 à 12h00. Pour les recettes de 3e et 4e classe, le service sera assuré du samedi au mercredi de 08h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 et le jeudi de 8h00 à 12h00. Le seul jour de repos pour les postiers reste le vendredi. «Nous voulons permettre aux citoyens de pouvoir régler toutes leurs démarches le samedi», a déclaré M. Boufenara, directeur des études et chargé de la communication d'Algérie Poste. Du coté des opérateurs téléphoniques, ce changement ne va rien changer. Du moins pour les agences qui assurent le service sept jours sur sept. Ainsi, le client pourra toujours payer ses factures le vendredi ou le samedi. Dans un communiqué, le ministère de la justice a annoncé que les permanences pour le retrait du casier judiciaire et du certificat de nationalité seront assurées vendredi et samedi au lieu de jeudi et vendredi. Ces permanences concerneront l'ensemble des juridictions pour répondre aux demandes des citoyens relatives au retrait du certificat de nationalité et du casier judiciaire à partir du 14 août 2009. Toutefois, une permanence sera assurée jeudi 13 août. Le système de permanence se poursuivra jusqu'à samedi 26 septembre.

Les banques et institutions financières ont déjà adopté le week-end semi-universel, donc rien ne changera pour elles. Concernant la publication des journaux, ces derniers seront disponibles du dimanche au vendredi. Les Algériens se montrent encore assez réticents à changer leur habitude, pour travailler le vendredi. Enfin, ce décalage pénalisera notamment les fonctionnaires qui, jusque-là, profitaient de la journée de jeudi pour, entre autres, retirer des documents administratifs, notamment auprès des mairies.

S. A.

SELON TAYEB LOUH :

«Vendredi restera journée de repos»

Le vendredi restera intouchable, selon les déclarations du ministre du Travail et de la Sécurité sociale, M. Tayeb Louh. S'exprimant sur le réaménagement du travail suite au passage de l'Algérie au week-end semi-universel, le ministre a affirmé que le vendredi restera jour de repos officiel. «Tant que la loi n'a pas été changée, le vendredi va rester jour de repos officiel» a-t-il déclaré hier à la presse. Cependant, le ministre a précisé que si pour l'administration l'organisation du travail a été décidée par un décret exécutif, le secteur économique doit, pour sa part, définir la répartition du travail en fonction des 40 heures que l'employé doit assurer pendant cinq jours de la semaine. Dans le cas où une entreprise ne peut assurer ses 40 heures de travail pendant cinq jours, cette dernière compensera les heures restantes le samedi ou le vendredi, en fonction de son organisation. «C'est aux entreprises de définir la répartition des heures de travail, selon des accords et conventions», a indiqué Tayeb Louh.

S. A.

UNE CONVENTION ENTRE LE MADR ET LA FILIÈRE AVICOLE

De nouvelles mesures pour la protection du consommateur

Les différentes contraintes auxquelles est soumise la filière avicole en Algérie ont été passées en revue, mardi, à l'occasion d'une rencontre interprofessionnelle entre le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Rachid Benaïssa, et les principaux acteurs de la filière avicole (producteurs, opérateurs économiques, propriétaires d'abattoirs…). Les deux parties se sont mises d'accord sur la signature d'une convention, dans laquelle les abattoirs s'engagent à stocker la surproduction dans des chambres froides, afin de protéger les revenus des aviculteurs, et à mettre les quantités stockées sur le marché à des moments étudiés, ceci dans le but de préserver le pouvoir d'achat des consommateurs. De son côté, le ministère de l'Agriculture jouera le rôle d'accompagnateur à travers les crédits fournisseurs qu'il octroiera.

R. N.

TAXE SUR LES RECHARGEMENTS PRÉPAYÉS

L'ARPT met en garde contre toute autre augmentation

L'Autorité de la régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT) porte à la connaissance de l'ensemble des usagers de la téléphonie mobile «qu'aucune augmentation de tarifs ne sera appliquée sur les prix des cartes ou sur les montants des rechargements en vigueur». Dans un communiqué, l'ARPT assure que la taxe des 5%, relative aux rechargements prépayés, instituée par l'article 32 de la loi de finance complémentaire 2009 est supportée par les opérateurs de téléphonie mobile. A cet effet, l'ARPT met en garde les revendeurs et les distributeurs contre toute augmentation, sur les prix des cartes ou sur les montants des rechargements. Dans le cas contraire, les usagers devront signaler toute augmentation auprès de l'opérateur concerné «afin que des dispositions soient prises à l'encontre du revendeur et, ou du distributeur», ajoute la même source.

Rym Nasri